



NO 116

Le 16 juin 1988

## JOURNÉE SOWETO

Le secrétaire d'État aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a exprimé aujourd'hui, à l'occasion du douzième anniversaire des événements tragiques survenus à Soweto, la vive inquiétude qu'il continue d'éprouver à l'égard de la situation en Afrique du Sud. M. Clark a pressé de nouveau le gouvernement de l'Afrique du Sud d'abolir toutes ses restrictions à l'égard des activités politiques pacifiques et d'entamer des négociations sérieuses qui transcendent les allégeances partisans et raciales, afin d'instaurer un gouvernement représentatif.

Les actes de brutalité commis par les forces de sécurité, il y a douze ans, ont attiré l'attention du monde sur le racisme institutionnalisé que constituait le régime de l'apartheid. Aujourd'hui, malgré des réformes superficielles, la situation n'a guère changé. Des injustices flagrantes à caractère raciste ne cessent d'accabler la plupart des Sud-Africains. Une écrasante majorité d'entre eux est privée des droits politiques élémentaires. Tout moyen politique réel pour amorcer une réforme leur est refusé.

.../2

Le gouvernement de l'Afrique du Sud continue de répondre par la répression systématique aux efforts, même pacifiques, qui sont déployés pour que l'apartheid disparaisse. Cette année, le gouvernement a allongé la liste des restrictions imposées aux activités politiques pacifiques. Il a resserré la censure. Il a interdit la parution de publications dans lesquelles on a osé décrire les réalités de la vie en Afrique du Sud et demander une réforme. Le renouvellement de l'état d'urgence, le 9 juin, est une autre preuve du fait que le gouvernement sud-africain n'a nullement l'intention d'accorder à ses citoyens les droits fondamentaux que nous, Canadiens, tenons pour acquis.

Au fait de la décision récente de la Cour suprême de Pretoria de ne pas accorder un nouveau procès aux "Six de Sharpeville", M. Clark a demandé au gouvernement de l'Afrique du sud de gracier les Six, si les requêtes en vue d'obtenir le droit d'en appeler de cette décision sont rejetées.